



Conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard	Délibération N°2026-06
	Séance du : 30 janvier 2026
Objet : Demande de subvention au titre de la Modernisation des systèmes de sécurité	

Le 30 janvier 2026, à 10 heures, les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Patrick Malavieille.

Présents : M. Malavieille, M. Scorsone, M. Nicolas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, Mme Novaretti, M. Cartailler, M Sauzet, M. Biou, Mme Harneaux, M. Elbaza, M. Porta, M. Paoletti, M. Favaron.

Représentés : M. Pissas, a donné procuration à M. Scorsone, M. Bouget a donné procuration à M. Malavieille, M. Vallespi a donné procuration à Mme Dherbecourt

Absents : M. Gibelin, Mme Couvreur, M. Daniel, M. De Kermel, Mme Fortunat-Deschamps, Mme Noguier, M. Verdier,

Secrétaire de séance : M. Sauzet

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la démarche de modernisation des systèmes de sécurité du site engagée par l'EPCC pour laquelle une autorisation de programme (AP n°181) a été créée pour un montant initial de 200 000€.

Considérant qu'en 2026 il est proposé d'augmenter le montant de cette autorisation de programme de 100 000€ portant ainsi son total de 200 000€ à 300 000 €. Il est prévu un crédit de paiement de 140 000 € pour l'exercice 2026.

Considérant que cette démarche de modernisation des systèmes de sécurité consiste à améliorer la sécurité du public en limitant l'intrusion des véhicules sur site et renforçant la sécurité aux abords du monuments en accord avec les recommandations réalisées par les référents sûretés.

Considérant la volonté de l'EPCC de pouvoir solliciter le soutien financier de l'État et des collectivités territoriales.

Le Conseil d'Administration décide,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- De solliciter auprès de la Préfecture du Gard une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,
- De solliciter auprès des différentes collectivités territoriales, une subvention d'investissement dans le cadre de cette opération,
- D'autoriser le Directeur à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des instances compétentes pour obtenir ce financement.

Fait à Vers Pont du Gard, le 30 janvier 2026,

Le Président,
M. Patrick Malavieille




PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Tél : 04 66 37 50 99 • Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr • N° SIREN 448 279 844